



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi trente et un mars à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
24/03/2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29
Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjointes

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Madame Heïdi DESEAU, Monsieur Maxence DEMAINE, Mme Lorine BALIKCI, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Léocadie ZINSOU à M. Jérôme GRENIER
Mme Paola VANEGAS à Mme Catherine DELALANDE
Mme Lydie BRIOULT à M. Hervé HERRY
M. Raphaël AUBERT à Mme Dominique MORIN
Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à M. Antoine RICHARD
M. David HEDOIRE à Mme Fanny FLAMANT

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Christine GINESTIERE

N° 012/2023

Rapporteur : Marie-Christine GINESTIERE

OBJET : Commission Consultative des Services Publics Locaux - compte rendu d'activités 2022

La création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est prévue par le code général des collectivités territoriales.

En premier lieu, les CCSPL se réunissent pour donner des avis préalables à toute décision de lancement d'une concession de service public, d'un partenariat public-privé ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

En second lieu, les CCSPL doivent se réunir annuellement pour être informées de l'évolution des services publics externalisés de leur collectivité, en examinant les rapports annuels établis par les délégataires de services publics et les cocontractants des contrats de partenariat, ainsi que les bilans d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL de Vernon, présidée par Monsieur OUZILLEAU, membre de droit, est composée de sept autres conseillers, qui ont été désignés par le conseil municipal le 29 mai 2020. Il s'agit de Mesdames GINESTIERE (depuis le 3 octobre 2022) et ZINSOU, Messieurs GRENIER, ETIENNE, RICHARD, HEDOUARD et SINO.

En outre, cette commission consultative comprend des représentants d'associations locales : Groupement des Industriels de la région de Vernon « GIRV », Le Club des Commerçants de Vernon, le Club de l'Amitié, Association Vernon Train de Vie, Association de sauvegarde du quartier du Parc.



Pendant l'année 2022, la CCSPL s'est réunie quatre fois avec à l'ordre du jour :

- Le 11 mars 2022 : Concession de Service Public portant sur la gestion des foires et marchés de la Ville de Vernon et Avis sur le mode de gestion ;
- Le 24 juin 2022 : Rapport annuel 2021 - Délégation de Service Public sur la gestion des parkings ;
- Le 13 octobre 2022 : Rapport annuel 2021 - Délégation de Service Public sur la gestion des foires et marchés ;
- Le 9 décembre 2022 : Concession de Service Public portant sur la gestion des foires et marchés de la Ville de Vernon et Avis sur le mode de gestion

A l'appui des présentations faites par les Services, et après échanges entre les membres, la CCSPL a pris acte des rapports d'activités de chacun de ces services publics et rendu, par deux fois, un avis sur le mode de gestion de la future concession portant sur la gestion des foires et marchés.

Les procès-verbaux de ces quatre réunions sont joints au présent rapport.

Il est proposé de prendre acte de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Vernon pour 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1413-1 ;

Considérant la nécessité de présenter et rendre compte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Vernon pour l'année 2022 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Vernon pour l'année 2022, réunie les 11 mars, 24 juin, 13 octobre et 9 décembre de cette même année, et notamment des procès-verbaux de ces réunions annexées à la présente.

Développement urbain, cadre de vie et commande publique Avis favorable

Délibéré :
Prend acte

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).



COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

11 MARS 2022

COMPTE RENDU DE REUNION

Etaient présents :

- Juliette ROUILLOUX-SICRE, Maire Adjoint en charge du développement urbain, du cadre de vie et de la commande publique (Présidente)
- Léocadie ZINSOU, Maire Adjoint en charge de la vie associative et de la participation citoyenne, membre de la CCSPL
- Yves ETIENNE, Maire Adjoint en charge de la politique sociale, des séniors et de la famille, membre de la CCSPL
- Marie-Christine GINESTIERE, membre de la CCSPL,
- Didier JAUMET - Vernon Train de Vie, membre de la CCSPL
- Jean-Pierre PORC - Club de l'Amitié, membre de la CCSPL

Etaient absents / excusés :

- Jérôme GRENIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines et des finances
- Antoine RICHARD, membre de la CCSPL
- David HEDOIRE, membre de la CCSPL
- Gabriel SINO, membre de la CCSPL
- Isabelle GINESTIERE – GIRV, membre de la CCSPL
- Sylvie CHEVAUCHE - Le club des commerçants de Vernon, membre de la CCSPL
- Guy QUINTANE - Association de sauvegarde du quartier du Parc, membre de la CCSPL

La séance est ouverte à 8h32.

<p>Contrat de Délégation de Service Public portant sur la gestion des foires et marchés de la Ville de Vernon - Avis sur le mode de gestion</p>

Les membres de la CCSPL de la Ville de Vernon s'étaient réunis en octobre 2021 pour la présentation des rapports d'activités des délégataires de l'année N-1, à ce jour la ville compte 3 délégations.

Aujourd'hui on va traiter de la gestion des foires et marchés qui fait actuellement l'objet d'un contrat de concession de service public conclu avec la société SAS LES FILS DE MADAME GERAUD.

Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2022. Aussi, il est demandé l'avis de la CCSPL sur le choix du mode de gestion de ce service public à compter de l'échéance du contrat.

Il est proposé le renouvellement d'une gestion externalisée à travers une procédure de concession de service.

Pour mémoire aujourd'hui l'entreprise gère le placement, il nettoie les marchés et les abords, il vérifie que les marchés sont bien centralisés. Il s'occupe de la sécurisation des marchés, la mise en place d'animation. La Ville entretient la voirie, donne des places de stationnement pour les exposants et collecte les déchets.

Présentation de données chiffrées (effectifs, tarifs...). Précision que l'idée sera d'harmoniser les tarifs.

Le rappel de ces données chiffrées ne sont pas représentatives car le marché a débuté en milieu d'année 2019 et cela a été ensuite été en période de crise sanitaire

Plusieurs modes de gestion sont possibles, à savoir :

- La régie : la ville n'a, à ce jour, pas les moyens humains pour privilégier ce mode de gestion.
- Le mode de gestion « externe » tels que le contrat de concession, le contrat d'affermage... solution la moins risquée pour la collectivité.
- Le mode de gestion « mixte » tels que la Société Publique Locale, la Société d'Economie Mixte à Opération Unique, Le partenariat public privé. Solution moins pertinente pour la ville de Vernon.

On peut trouver dans la présentation (P14) une comparaison des modes de gestion.

En mode délégué, les risques sont supportés par le délégataire. Pour autant la collectivité peut imposer des choses.

Etes-vous favorable à ce mode de gestion ?

Q : le marché du samedi : il n'y pas toujours d'exploitants. Est-ce que le délégataire recherche des commerçants ?

R : oui c'est dans ses missions, cependant sur le marché du samedi on n'a plus de place. On a trop de demandes. Il y a un petit creux en janvier et février.

Sur les caractéristiques du nouveau contrat : il y a des choses classiques comme le placement des commerçants, on a mis une contrainte spécifique. L'entreprise qui postule doit avoir un réseau suffisant. On va leur demander de renforcer l'animation commerciale, le suivi de la

conformité de l'installation des commerçants, le nettoyage du marché avec des produits pertinents (on aura une exigence de respect d'un protocole stricte au regard des travaux de cœur de Ville). La ville sera aussi très attentive sur la qualité des services offerts par le placier.

La durée du contrat sera de 4 ans.

Avez-vous des points d'attention sur le contenu du cahier des charges :

- Par rapport à la gestion de la foire : imposer un travail avec le CDC et mettre en place une organisation plus fluide (réservation en ligne)
- Est-ce que le montant versée au délégataire va être réévalué au regard des prestations demandées

R : on va lui demander de faire mieux. On va être plus stricte dans la rédaction des obligations de manière à pouvoir mieux encadrer les prestations du délégataire. Mais nous sommes attentifs au coût de ce contrat.

Le service évènementiel s'assurera du respect des dispositions du contrat.

Q : est-il prévu un marché couvert, et plus particulièrement près du quartier Fieschi (bâtiment ancienne caserne) ?

R : A la caserne Fieschi, dans le bâtiment qui a été acheté par un personne privée, pas de prévision de faire un marché couvert. Il y a le bâtiment Charpentier, dans les propositions transmises pas de marché prévu non plus. Le centre-ville est proche, il n'y a donc pas forcément de demande de marchés dans ce quartier.

Sommes-nous d'accord sur les caractéristiques essentielles de la CSP à lancer ?

La commission consultative des services publics locaux, qui donne un avis consultatif, émet un avis favorable sur le principe et la mise en œuvre de la procédure de concession de service pour la gestion des foires et marchés d'approvisionnement de la Ville de Vernon.

En l'absence de question la séance est clôturée à 9h00.



COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

24 JUIN 2022

COMPTE RENDU DE REUNION

Etaient présents :

- Juliette ROUILLOUX-SICRE, Maire Adjoint en charge du développement urbain, du cadre de vie et de la commande publique (Présidente)
- Léocadie ZINSOU, Maire Adjoint en charge de la vie associative et de la participation citoyenne, membre de la CCSPL
- Yves ETIENNE, Maire Adjoint en charge de la politique sociale, des séniors et de la famille, membre de la CCSPL
- Marie-Christine GINESTIERE, membre de la CCSPL
- Sylvie CHEVAUCHE - Le club des commerçants de Vernon, membre de la CCSPL
- Didier JAUMET - Vernon Train de Vie, membre de la CCSPL
- Jean-Pierre PORC - Club de l'Amitié, membre de la CCSPL

Représentants de la collectivité, membres de la CCSPL

Assistaient également :

- Corinne LE CONTE DES FLORIS - *Directrice Générale Déléguée Mutualisée des Services Techniques SNA et Vernon*

Etaient absents / excusés

- Jérôme GRENIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines et des finances
- David HEDOIRE, membre de la CCSPL
- Antoine RICHARD, membre de la CCSPL
- Gabriel SINO, membre de la CCSPL
- Guy QUINTANE - Association de sauvegarde du quartier du Parc, membre de la CCSPL
- Isabelle GINESTIERE – GIRV, membre de la CCSPL

La séance est ouverte à 10h40.

Il est fait un point rapide sur la Concession de service public portant sur le mobilier urbain. En effet, cette concession a débuté en fin d'année 2021 il n'y a donc pas de rapport d'activités pour cette année. La présentation du Rapport se fera en 2023.

Pour le moment le délégataire répond aux différentes demandes.

Contrat de Délégation de Service Public concernant la gestion des foires et marchés

Ce point est retiré de l'ODJ, Mme ROUILLOUX-SICRE explique la raison de ce retrait. En effet, le délégataire n'a pas transmis le rapport d'activités de l'année 2021, contractuellement ce document devait parvenir à la collectivité au plus tard le 1^{er} juin. Les services préparent un courrier pour une éventuelle application de pénalités. Ce point sera donc abordé à la prochaine CCSPL.

Contrat de Délégation de Service Public concernant la gestion des parkings

Présentation du rapport pour l'année 2021 par Mme Rouilloux-Sicre.

Quelques questions sont posées :

THEMES	COMMENTAIRES
Travaux réalisés	Des travaux réalisés, très souvent dû à des incivilités Certaines réparations dues à des dysfonctionnement ainsi que des mises aux normes du système bancaire
Modification des habitudes des administrés	Avec le télétravail les habitudes ont évolué modifiant leur mode de transport (à vélo ou à pied)
Le délégataire est déficitaire	Oui mais la ville a fait le choix de ne pas indemniser le délégataire. Au-delà du COVID, ses prévisions étaient très optimistes et pas assez de prise en compte des remplacements de matériel et avec l'augmentation des matières 1ères cela ne va pas s'arranger
Fin de la délégation en 2026	Lors de la fin de ce contrat, la ville devra s'interroger effectivement sur le mode de gestion de cette compétence

Après présentation faite du rapport 2021 et des réponses apportées, la CCSPL n'a pas de remarques particulières.

La CCSPL a pris acte du rapport portant sur la gestion des parkings.

Il est précisé aux membres de la commission, qu'une CCSPL devra se tenir avant le prochain conseil municipal pour aborder le rapport d'activités portant sur la gestion des foires et marchés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.



COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

13 OCTOBRE 2022

COMPTE RENDU DE REUNION

Etaient présents :

- Marie-Christine GINESTIERE (Présidente)
- Yves ETIENNE, Maire Adjoint en charge de la politique sociale, des séniors et de la famille, membre de la CCSPL
- Didier JAUMET - Vernon Train de Vie, membre de la CCSPL
- Jean-Pierre PORC - Club de l'Amitié, membre de la CCSPL

Représentants de la collectivité, membres de la CCSPL

Assistaient également :

- Johan AUVRAY – Maire adjoint en charge de l'évènementiel et des sports

Etaient absents / excusés

- Jérôme GRENIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines et des finances, membre de la CCSPL
- Léocadie ZINSOU, Maire Adjoint en charge de la vie associative et de la participation citoyenne, membre de la CCSPL
- David HEDOIRE, membre de la CCSPL
- Antoine RICHARD, membre de la CCSPL
- Gabriel SINO, membre de la CCSPL
- Guy QUINTANE - Association de sauvegarde du quartier du Parc, membre de la CCSPL
- Isabelle GINESTIERE – GIRV, membre de la CCSPL
- Sylvie CHEVAUCHE - Le club des commerçants de Vernon, membre de la CCSPL

La séance est ouverte à 09h05.

Contrat de Délégation de Service Public concernant la gestion des foires et marchés

Mme GINESTIERE se présente.

A la suite de la démission de Mme Rouilloux-Sicre, elle indique avoir été nommée conseillère municipale déléguée, notamment à la Commande Publique, et désignée par M. le Maire pour le représenter à la présente commission. A ce titre, elle va présider la CCSPL, consacrée aujourd'hui à l'examen du rapport annuel de la DSP Foire et marchés.

Présentation du rapport pour l'année 2021 par M. AUVRAY (voir présentation en pièce jointe).

Le délégataire est la SAS Les fils de Mme Géraud.

Conformément aux dispositions du CGCT, un rapport annuel est présenté. L'activité reste marquée par la crise sanitaire due au COVID.

Outre les marchés, le délégataire est également en charge du grand déballage.

Sur la partie juridique, il y a eu un avenant en 2021 (fusion des sociétés Géraud et Associés et Les Fils de Mme Géraud).

L'impact du COVID est important au niveau des recettes. Le contrat est déficitaire. La Ville perçoit une redevance.

Ce sont des métiers difficiles : aujourd'hui les exposants peuvent choisir les marchés en fonction des coûts du carburant.

Les administrés sont acteurs : on a de très beaux marchés.

La délégation arrive à terme cette année et est en phase de renouvellement. La question des biodéchets sera un enjeu majeur.

Quelques questions sont posées :

THEMES	COMMENTAIRES
Demande d'explications sur les chiffres annoncés	Le compte de résultat sur 2022 sera bien meilleur. Le résultat 2022 devrait être positif.
Les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2019. L'entreprise dit ne pas avoir reçu d'aide de l'Etat	L'entreprise a sûrement reçu une aide de l'Etat. Le délégataire doit aussi prendre des mesures pour assurer le service. Il a aussi des responsabilités
Mission de conseils : incité par la Ville à rechercher d'autres exposants. C'est dans ses obligations ?	Oui. C'est son métier premier. Il pourrait faire mieux sur ces questions. Lors de la commission trimestrielle, il y a des demandes de nouveaux exposants. Elle regarde alors les équilibres sur les différents marchés. C'est difficile aujourd'hui de trouver des exposants qualitatifs déjà pris sur d'autres marchés. La volonté de la Ville est de trouver du qualitatif. Dans le cadre des travaux Cœur de Ville, la question se posera peut-être de modifier certains marchés après les travaux de la place de Gaulle.
Est-ce que le marché périclité ?	Non mais le marché est fragile. On ne peut pas avoir un marché avec des vides par manque d'exposants. Partout en France, les marchés sont ramenés sur la place du village.

Y'a-t-il une réglementation pour le samedi après-midi pour que certains commerçants sortent après le marché certains produits	On est accompagnateurs des commerçants. Le rôti sort ses produits ... Par contre, il faudra encadrer les choses car il faut respecter les règles de PMR, de publicité, d'occupation du domaine public.
---	--

Après présentation faite du rapport 2021 et des réponses apportées, la CCSPL n'a pas de remarques particulières.

La CCSPL prend acte du rapport portant sur la gestion des foires et marchés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h35.



COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

9 DECEMBRE 2022

COMPTE RENDU DE REUNION

Etaient présents :

- Marie-Christine GINESTIERE (Présidente)
- Léocadie ZINSOU, Maire Adjoint en charge de la vie associative et de la participation citoyenne, membre de la CCSPL
- David HEDOIRE, membre de la CCSPL
- Sylvie CHEVAUCHE - Le club des commerçants de Vernon, membre de la CCSPL
- Didier JAUMET - Vernon Train de Vie, membre de la CCSPL
- Jean-Pierre PORC - Club de l'Amitié, membre de la CCSPL

Représentants de la collectivité, membres de la CCSPL

Etaient absents / excusés

- Yves ETIENNE, Maire Adjoint en charge de la politique sociale, des séniors et de la famille, membre de la CCSPL
- Jérôme GRENIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines et des finances, membre de la CCSPL
- Antoine RICHARD, Conseiller Municipal délégué auprès du Maire en charge de la jeunesse et de la ville numérique, membre de la CCSPL
- Gabriel SINO, membre de la CCSPL
- Guy QUINTANE - Association de sauvegarde du quartier du Parc, membre de la CCSPL
- Isabelle GINESTIERE – GIRV, membre de la CCSPL

La séance est ouverte à 10h02.

<p>Contrat de Concession de Service Public portant sur la gestion des foires et marchés de la Ville de Vernon - Avis sur le mode de gestion</p>

Introduction par Marie-Christine GINESTIERE concernant la relance d'une procédure pour le contrat de CSP portant sur la gestion des foires et marchés pour la Ville de Vernon. Il est demandé aujourd'hui l'avis de la CCSPL sur le choix du mode de gestion de ce service public à compter de l'échéance du contrat.

La précédente procédure a été déclarée sans suite. En effet, trois plis ont été déposés, cependant une candidature était non conforme et deux offres déclarées irrégulières.

Pour rappel, la gestion des foires et marchés fait actuellement l'objet d'un contrat de concession de service public conclu avec la société SAS LES FILS DE MADAME GERAUD. Le contrat arrive à échéance le 31 juillet 2023, après passation de l'avenant 2 prolongeant le délai de 7 mois.

Il est proposé le renouvellement d'une gestion externalisée à travers une procédure de concession de service.

Présentation :

- du service (missions du concessionnaire et mission de la collectivité)
- des données chiffrées (effectifs, tarifs...)
- des différents modes de gestion (régie, mode de gestion externe, mode de gestion mixte)

D. JAUMET : Quelle différence entre un marché et une CSP ?

Réponse : La différence entre ces deux procédures est le risque porté par le titulaire au travers notamment du mode de rémunération retenu. Pour un marché public le prestataire est rémunéré pour un service et pour un prix donné. Pour une délégation de service public, la rémunération est tirée de l'exploitation du service et le délégataire assure un risque commercial.

S. CHEVAUCHE : Le périmètre sera-t-il retravaillé ? il peut évoluer.

Réponse : Le cahier des charges sera retravaillé pour que les candidats puissent être en possession du maximum d'informations et de plus tout contrat doit pouvoir évoluer en cours d'exécution.

D. JAUMET : La 1^{ère} CSP « non conforme », pouvons-nous avoir plus de détails ?

Réponse : Un 1^{er} candidat n'avait pas fourni les documents nécessaires même après une demande de complément donc en application du règlement de consultation, cette candidature a dû être déclarée non conforme.

Pour les offres déclarées irrégulières :

Un candidat n'a pas fourni un document essentiel exigé par le règlement de la consultation et un candidat n'a pas répondu à la solution de base.

D. HEDOIRE : Quel est le feed back ?

Réponse : L'analyse est que le sujet des bio déchets n'est pas encore complètement maîtrisé. C'est un sujet nouveau, il faut donc retravailler le cahier des charges pour protéger aussi la collectivité.

D. HEDOIRE : Les potentiels candidats auront-ils le temps d'élaborer une réponse ?

Réponse : Oui, car du temps supplémentaire sera écoulé par rapport à la précédente consultation permettant d'avoir des informations supplémentaires dans ce domaine.

Il y aura aussi la possibilité d'entrer en négociation avec les candidats admis à poursuivre.

Dans la précédente consultation le focus n'était pas assez porté sur ce sujet pour que les candidats en prennent la mesure.

S. CHEVAUCHE : Est-ce réellement contrôlable ?

Réponse : Oui, le cahier des charges peut comporter des clauses permettant de pouvoir vérifier les bons de dépôt sur les volumes.

D HEDOIRE : Avons-nous une idée du surcoût ?

Réponse : Les éléments seront définis par les offres des candidats mais la collectivité a conscience que cela représentera un coût important.

J.P. PORC : Il y a le tri en fin de marché ?

Réponse : Le tri existe en fin de marché, le traitement des bio déchets correspond à tout ce qui est lié à l'alimentaire. C'est une nouvelle loi, les producteurs doivent évacuer leurs déchets et ce au-delà de certains volumes.

D. HEDOIRE : Ne serait-il pas plus simple de mettre en place les moyens de collecte qui seraient ensuite refacturés ?

Réponse : Cette procédure n'est pas mise en place par l'agglomération. Il faudrait aussi mettre en place des outils de contrôle afin qu'il n'y ait pas d'abus.

Le cahier des charges est assez simple et classique, il y a un focus sur les bio déchets.

D. JAUMET : Pourquoi une augmentation de 7 mois et pas un an pour le contrat en cours ?

Réponse : Il y a une incidence financière et on ne peut pas bouleverser l'économie du contrat. Cette durée permettait de rester dans l'acceptable en % d'augmentation.

J.P. PORC : Avez-vous déjà une idée d'un prestataire ?

Réponse : C'est une publicité nationale donc les grands groupes du territoire peuvent potentiellement répondre

D. HEDOIRE : Ces grands groupes devraient maîtriser ce genre d'évolution réglementaire, ceci est inquiétant.

Après présentation et échanges, la CCSPL n'a plus de remarques particulières.

La commission consultative des services publics locaux émet un avis favorable à l'unanimité sur le principe et la mise en œuvre de la procédure de concession de service pour la gestion des foires et marchés d'approvisionnement de la Ville de Vernon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h32.